

# Vente aux enchères et prévention des déchets

**En matière de recyclage et de réutilisation des déchets, le marteau est un outil précieux, qu'il s'agisse de la grosse masse du casseur de fonte ou du marteau de menuisier. Plus léger et discret, mais également efficace, le marteau d'ivoire du commissaire priseur a, lui, on va le voir, un rôle non négligeable en matière de prévention des déchets.**

**par Maître Jean-Pierre Teucquam,**  
*Commissaire-priseur à Paris*

*Propos recueillis par Rémi Guillet*

**N'avez-vous pas été étonné de cette proposition de parler de déchets, même sous l'angle de la prévention-?**

**S**ur l'instant, peut-être, d'autant que le mot *prévention* n'est pas très parlant. Mais, en réalité, nous avons bien conscience dans notre métier que nous participons à un recyclage d'objets et que, par ailleurs, dans certains cas nous devons laisser réellement au rebut certains objets « invendables ».

Pour mieux comprendre, il faut bien situer d'où viennent les objets qui sont mis aux enchères. Ce sont pour l'essentiel des objets liés à l'habitat, avec le cas particulier

des collections. Pour tous ces objets, la vente est liée à un changement d'habitat : ce peut être un déplacement forcé, lié au déménagement de la personne, voire à son décès, dans le cas d'une succession. Ce peut être aussi à l'occasion d'une rénovation ou vente d'une maison ou d'un appartement. Dans ce dernier cas, les caves et greniers qui vont être réhabilités sont de grands pourvoyeurs d'objets !

**Comment vous situez-vous, dans ce cas, par rapport à un antiquaire ou à un brocanteur-?**

Les différences sont importantes. J'en vois deux essentielles, dont une vous intéressera ici. La première c'est que le commissaire-priseur a une obligation évidente d'annoncer la couleur, je veux dire le prix : « *Ce lustre en bronze et pâte de verre, que l'on doit pouvoir vendre autour de 2-000-€-* », ou bien : « *La commode est abîmée mais intéressante et pourrait faire 5-000-€-* » ; alors qu'un antiquaire aurait tendance à dire : « *Cette commode m'intéresse mais il y a beaucoup de travail de restauration. Combien en voulez-vous-?-* » Ceci amène à la deuxième grande différence qui est que le commissaire-priseur, appelé par exemple pour une succession, prendra tout. Il pourra affecter certains des objets à des ventes spécialisées

à thème (livres, collections) et regrouper les meubles pour une vente prochaine et, enfin, faire la part d'objets et meubles invendables. Le souci sera bien sûr de limiter les déchets qui partent en décharge, mais ce sera malheureusement le cas pour divers meubles et appareils, par exemple tout ce qui est électroménager de plus d'une dizaine d'années. Quoique là, déjà, il arrive qu'on puisse détourner certains objets de ce triste sort.

### **Ah oui, par exemple-?**

Eh bien, il y a en général preneur aujourd'hui pour les biens d'équipement très typés, comme les téléviseurs «-boule-» des années 70 ou le vieux réfrigérateur américain des années 50-; et puis, de façon plus globale, les radios TSF, les machines à coudre anciennes, et maintenant également les premières machines à écrire.

### **Avez-vous en tête d'autres objets que vous empêchez ainsi de devenir déchets-?**

Il y a systématiquement tout ce qui part en «-vente au panier-». On remplit un panier, on dit aussi une mannette, avec des assiettes, une soupière, avec des verres et nous vendons le lot, souvent en fin de vente et

très bon marché-: ça doit partir-!

### **Et il y a des acheteurs-?**

Bien sûr. D'abord, c'est pas cher et c'est utile. Et puis ça plaît. Enfin, c'est ancien et ce n'est pas commun. Ainsi, un service de table en Limoges que certains pourraient qualifier d'horrible, ou encore un cadre d'ancien, ou un médiocre buffet de salle à manger des années 30.

### **Oui a priori, c'est le genre de chose qui devrait aller à la poubelle ? Et vous les sauvez-?**

Oui, et c'est fréquent. On se rend compte que beaucoup de personnes veulent sortir de l'objet commun fabriqué et vendu en série ou même s'offrent, pour pas cher et avec ces quelques objets, une histoire de famille. Avec un petit mensonge-: «-C'était le service de ma grand-mère-», ou «-Dans le cadre-? Oui, c'est un grand-oncle-» on se recrée une famille, ou même, pour certains, on prépare son histoire.

### **Etes-vous finalement étonné de ce qui se jette-?**

Oh non. Je suis étonné de ce qui se garde-! Vous ne pouvez

pas imaginer ce que l'on trouve dans des appartements où des personnes ont strictement tout gardé depuis 50-ans-: enveloppes de courrier, journaux, sacs de café, ficelles, consommables...

### **Comment expliquez-vous cela-?**

Il y a eu visiblement un traumatisme du manque, lié notamment à la grande guerre et surtout à la période de l'Occupation-: rien ne se jette, tout peut servir. Il faut dire cependant que cette génération s'efface doucement, mais il reste des personnes qui, par tradition ou caractère, répugnent à jeter.

### **C'est très bien d'un point de vue déchets-! Mais il y en a beaucoup-? Et ce sont des jeunes-?**

Ah non-! En majorité, les jeunes de 18-35 ans ne veulent surtout plus de tous ces objets issus de leur famille qui représentent parfois une histoire familiale. Ils veulent leurs propres objets, souvent désign. On consomme, on jette et, s'il y a un objet d'art, ce n'est pas au sens où les anciens l'entendaient.

### **C'en est donc fini des «-grands conservateurs-»-?**

Non, pas tout à fait. Les conservateurs font partie de notre société-! En revanche, fait important, il n'y a plus d'endroits de remisage-: souvent l'appartement moderne n'a plus ni grenier, ni cave. Et dans les maisons, avec les prix de l'immobilier, la cave et le grenier sont vidés, réaménagés et utilisés. Tout cela vient chez nous, ou est jeté. Il y a aussi les petites annonces et les dépôts-ventes.

### Ce sont vos concurrents-?

Non. En réalité, nos activités sont complémentaires. Ainsi, nous passons systématiquement par les dépôts-ventes pour certains objets comme un grand living des années 60, pour lequel on sait qu'il n'y aura pas preneur. Autre exemple, le piano droit cadre bois qui est très lourd et à faible prix (trop dur à accorder) et qui, contrairement à d'autres gros meubles n'est pas transformable. Mais il décorera un coin du salon, en ajoutant une note artistique dans la pièce... et dans la famille-; ce que j'appelle la qualification par l'objet-: «-Tiens, vous avez des parents musiciens-?-».

### Et ce qui reste alors ?

### Ça va en déchetterie-?

Oui, bien que je ne connaisse pas trop ces lieux. Je dirais plutôt, surtout pour les grandes villes et leurs banlieues, «-sur le trottoir-»-: vous savez, les gens téléphonent à la mairie et ils viennent les chercher ou bien il y a un jour fixe tous les mois. Vous appelez ça les déchets encombrants ou les « *monstres*-»-! A Paris, d'ailleurs, on avait aussi les bennes-! Les grands caissons verts, c'était un paradis de la récupération, comme l'est encore la rue d'ailleurs.

**De la récupération, on est en plein dans notre sujet. Mais je croyais que c'était interdit de fouiller dans les bennes.**

**En tout cas, c'était interdit à Paris, il y avait écrit « fouille interdite ».**

Si vous saviez ce qui a pu se récupérer dans les bennes parisiennes-! Les bennes du XVI<sup>e</sup> arrondissement étaient des mines, l'ignorance amenant à jeter beaucoup de choses, et pas seulement des objets courants.

### Ah oui par exemple-?

Oh, il y avait (et il y a encore) sur les trottoirs des objets/meubles de brocante classique mais il y a aussi parfois des

objets d'art de grands prix et on peut dire que ceux que l'on connaît et qui ont été sauvés ne sont qu'une petite partie. Vous voulez des exemples-? Dans le domaine des tableaux-: des tableaux abstraits des années 20, des tableaux russes non signés ou un Nicolas de Stael ont été trouvés sur le trottoir et sauvés. Et, au début des années 1990, on a retrouvé en vente, à Londres, le mobilier d'origine d'un pavillon de la cité universitaire, des meubles originaux des créateurs des années 30. Ce n'était que le petit bureau, la table, le tabouret ou l'étagère d'une chambre d'étudiant, mais ils étaient signés de Ruhlmann, de Jallot ou Printz. Ils avaient été jetés dans les bennes d'encombrants et de gravats destinés à la décharge et finalement sauvés par un passant à l'œil expert. Je pense aussi à ce fauteuil des années 20, signé René Joubert, de la maison DIM --en bien piteux état-- très bien vendu aux enchères, il n'y a pas très longtemps.

Le pire doit être dans le domaine du papier. Les livres partent aux déchets par caisses mais, surtout, on jette sans hésiter le contenu des bureaux, classeurs, avec des affiches, dessins, et correspondances, y compris de personnalités. Sans parler de la boîte de cartes postales mise aux ordures, voire des emprunts russes, qui

partaient par paquets (avant que l'on ne parle de leur remboursement final-!).

**Cette récupération constitue un des volets de ce que certains proposent aux collectivités, c'est-à-dire un œil de récupérateur à l'entrée des déchetteries ?**

Tout à fait ! D'ailleurs nous avons été amené à le faire par le passé pour les œuvres caritatives, qui ont acquis maintenant la compétence nécessaire. On peut imaginer l'idée d'un commissaire-priseur attaché à un groupe de déchetteries (ou de recycleries comme on voit maintenant dans certains pays) qui viendrait donner régulièrement le coup d'œil du spécialiste. Mais je crois qu'il faut aussi éviter de penser que tout peut être valorisé. D'après ce que vous m'expliquez, traiter les déchets à toujours un coût. Et il me semble dommage que ce soit toujours la collectivité (le contribuable) qui paye ce coût pour le «-mauvais-», alors que le «-bon-», la petite partie valable, est, elle, privatisée-!

**Tout à fait. Et il faut éviter de faire croire que «-l'or-» des ordures fait faire des bénéfices ou même**

**permet d'éviter de payer pour le reste qui est vraiment déchets. Mais votre idée de «-coup d'œil d'expert-» intéressera, je pense.**

**D'autres idées dans ce domaine de la récupération-?**

Oui. Je voulais dire que certains objets sont plus «-sym-

boles d'une valeur probable-»:- une caisse de beaux livres (livres de distribution de prix de 1920 à 1950) peut n'avoir qu'une valeur très faible (bien que j'arrive quasiment toujours à les «-sauver-»), alors qu'un livre broché ou une BD peut valoir beaucoup d'argent:- c'est compliqué-! Par contre, l'objet de trottoir supposé valable par

Sur le rôle du commissaire priseur **Le commissaire priseur, dont le métier est ancestral, a vu son statut profondément réformé par la loi du 10 juillet 2000 (loi n° 2000-642 du 10/07/2000 et décret n° 2001-650 du 19/07/2001), qui a séparé en 2 branches distinctes, que doivent exercer obligatoirement des entités juridiques distinctes, ce qui était auparavant en général réuni en une seule charge.**

**Les ventes volontaires de meubles aux enchères publiques sont désormais organisées et réalisées par des sociétés de forme commerciale:- les sociétés de ventes volontaires agréées (SVV). Il s'agit de la mise aux enchères à la demande d'un particulier qui souhaite se défaire d'un objet, d'un bien, d'une collection. D'autre part, l'activité de commissaire priseur judiciaire, qui est seul compétent pour organiser et réaliser les ventes de meubles aux enchères publiques prescrites par la loi ou par décision de justice, ainsi que les prises (estimations) correspondantes doit être exercée par une société civile professionnelle (SCP) qui interviendra dans toutes les ventes aux enchères dont l'origine est judiciaire. Il peut s'agir de pro-**

**cédures collectives (redressement ou liquidations judiciaires prononcées par le Tribunal de Commerce) ou de ventes sur saisies, successions, tutelles, réalisation de gage... décidées par les tribunaux. Dans ce cadre, le commissaire-priseur est nommé par arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice et doit prêter serment devant le tribunal de Grande Instance dans le mois suivant sa nomination. La profession est représentée auprès du Ministre de la Justice par la Chambre nationale des commissaires-priseurs judiciaires. (<http://www.commissaires-priseurs.com/accueil.html>) La loi de 2002 a amené en général la création de deux sociétés pour chaque charge de commissaire priseur. La proportion de celles qui font réellement des ventes judiciaires est faible (une sur six). Sur une centaine de sociétés à Paris, une trentaine font du judiciaire. A noter, un régime spécial pour l'Alsace Lorraine...)** La profession est régie par un **numerus clausus** pour le secteur judiciaire. Le cursus est une licence de droit, complétée par un diplôme de l'histoire de l'Art.

excellence, c'est le tableau. Si quelqu'un l'a jeté, très souvent quelqu'un le ramassera avant qu'il ne parte dans le camion benne. Ainsi à l'étude, des éboueurs viennent parfois nous voir avec un tableau récupéré sur le trottoir ou à la déchetterie. Pour eux, le tableau est l'objet qui, par définition, peut avoir de la valeur. Ils savent que, comme un de leurs collègues a pu leur raconter, ils peuvent peut-être en obtenir un gros billet. Cela se sait.

**Mais quittons les objets d'art ou de valeur qui sont quand même un cas particulier. Vous voyez d'autres objets qui évitent le sort peu flatteur de déchets-?**

Il y a tout ce qui se collectionne et qui, effectivement, aurait été jeté. Je pense aux vieilles boîtes publicitaires en métal ou à tous les objets publicitaires, en particulier les plaques émaillées. Tenez, même un mauvais vin des années 1970 redécouvert en vidant une cave pourra être récupéré dans la catégorie: « Offrez un objet de son année de naissance- ». Le mieux, en la matière, c'est le champagne: même s'il est imbuvable, tout se collectionne, chez lui: la bouteille pleine, l'étiquette et

les capsules par les plaquomusophiles.

**On a vu des objets qui étaient jusque là systématiquement jetés devenir du jour au lendemain objets de collection. Peuvent-ils redevenir des déchets, la mode une fois passée-?**

Je vois bien ce que vous voulez évoquer. Par exemple, les plaques émaillées dont nous parlions à l'instant-; ou en plus important les salles à manger Henri-II qui, jusqu'à la fin des années 60 portaient à la décharge ou au feu, avant de partir par conteneurs entiers faire le bonheur des Américains. Alors là, non-! Ils ne reviendront pas déchets. Il y a comme un cliquet. La cote pourra s'effondrer, l'intérêt s'amoinrir, mais dorénavant l'objet continuera d'être récupéré. Les petites collections ou les collections oubliées ont d'ailleurs été remises au goût du jour grâce aux sites Internet. Notez que, là non plus, nous ne sommes pas concurrents mais qu'il y a, là encore, une grande complémentarité.

**Au fait pourquoi le marteau en ivoire-?**

L'ivoire, j'avoue que je ne sais pas, peut-être la noblesse de la matière et l'ivoire qui aurait servi pour officier dans une des premières ventes consacrée à l'Extrême Orient, vers 1820. Par contre, le coup de marteau associé à la mention «-adjugé-» prononcée d'une voix nette permet d'indiquer clairement l'instant du transfert de propriété-: c'est celui du coup de marteau, d'où d'ailleurs toutes nos difficultés et sollicitations en cas de contestation après le coup de marteau. Bien que clairement mandataires du vendeur, nous sommes aussi, à ce stade, médiateurs.

**Donc, enchères sur Internet ou sous votre marteau de commissaire-priseur, recycleries ou dépôts-ventes de particuliers-: tout cela contribue à moins de déchets. Merci Maître Teucquam, et continuez à agir ainsi en faveur de la prévention des déchets-!**

Il reste donc peut être à évoquer les chineurs, récupérateurs, détourneurs de déchets... Qu'en pensez vous-?